



République Française  
Département de la Mayenne  
Communauté de communes des Coëvrons  
CHATRES LA FORET – 53600 EVRON

DEL N° 2024 154

Objet : Bilan concertation préalable DPMEC n°3

### EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE SEANCE DU 26 NOVEMBRE 2024

Le vingt-six novembre deux mil vingt-quatre, à 20 H, les membres du conseil communautaire, légalement convoqués le 20 novembre 2024, conformément aux articles L 5211-1, L 2121-10 et L 2121-12 du Code général des collectivités territoriales, se sont réunis à la salle du Trait d'Union à EVRON, sous la présidence de Monsieur Joël BALANDRAUD.

PRESENTS : François LEROUX (ASSE LE BERENGER), Hugues GRIMAUULT, Béatrice LE GOFF (BAIS), Patrick COUSIN (BLANDOUET-SAINT JEAN), Claude GARNIER (BRÉE), Régine PERRIER déléguée suppléante remplaçant Gaël GRINGOIRE (CHAMPGENETEUX), Chantal ANGELIAUME, Joël BALANDRAUD, Marie-Thérèse BRETON, Adélaïde DEJARDIN, Isabelle DUTERTRE, Alain FORTIN, Pascal FOUCAULT, Vincent FOURNIER, Claude LANGEVIN, Sophie LECHAT-GATEL, Jean-Philippe MEIGNAN, Fabrice METAIRIE, Maurice SUHARD, (EVRON), Gérard PAPILLON (GESNES), Bertrand CHESNAY (HAMBERS), Alain SUARD (IZE), Geneviève PENGLAOU, Benoît QUINTARD, Jean-Noël RAVÉ, Janick RIVALAN (MONTSURS), Bernard MOULLÉ (SAINTE-GEMMES-LE-ROBERT), Laurette BOUCLY, Michel GALVANE (SAINTE-SUZANNE-ET-CHAMMES), Arlette LEUTELIER (SAINT-GEORGES-LE-FLÉCHARD), Philippe DUYSCHÉ (SAINT-GEORGES-SUR-ERVE), Elisabeth WERNERT déléguée suppléante remplaçant Christine GESBERT (SAINT-LEGER-EN-CHARNIE), Christian LE BLANC (SAINT-PIERRE-SUR-ERVE), Bernard MORICE (THORIGNE-EN-CHARNIE), Joëlle BLANCHARD (TORCE-VIVIERS-EN-CHARNIE), Hervé RONDEAU (TRANS), Julie DUCOIN, Régis LEFEUVRE (arrivés à 20h55 ; VAIGES), Patrick MANJOIN, Xavier SEIGNEURET (VIMARTIN-SUR-ORTHE), Dominique RICHARD (VOUTRE).

DÉLEGUÉS TITULAIRES ABSENTS EXCUSÉS : Gaël GRINGOIRE (CHAMPGENETEUX), Marie-Claire MOISY, Blandine VERDIER (EVRON), Bernard GERAULT (LA BAZOUGE-DES-ALLEUX), Guillaume AMIARD, Evelyne DUPONT (MONTSURS), Christine GESBERT (SAINT-LEGER-EN-CHARNIE), Jacqueline LEPAGE (SAULGES).

DÉLEGUÉS TITULAIRES ABSENTS : Pierre LECOURT, Nathalie ROUSSEAU NICOLAS-GUIZON (EVRON), Pascal RIBOT (LA CHAPELLE-RAINSOUIN), Fabrice SIROT (LIVET EN CHARNIE), Robert GESLOT (MEZANGERS), Daniel CLIMENT (NEAU), Jacques DANEAU (SAINT-THOMAS-DE-COURCERIE), Roland BEUNAICHE (VIMARTIN-SUR-ORTHE).

ASSISTAIENT EGALEMENT : Etienne GAUFFRE, directeur général des services, Thierry RITOUET, directeur général adjoint des infrastructures, Evelyne VÉGÉE, directrice générale adjointe des ressources, Cécile SAMPATH, directrice générale adjointe de la cohésion sociale (jusqu'à 21h), Marie-Claude PICHOT, directrice du service finances et commande publique et Emilie LAMBERT, responsable du service administration générale.

Secrétaire de séance : Xavier SEIGNEURET (VIMARTIN-SUR-ORTHE).

Nombre de membres dont le conseil communautaire doit être composé : 55

Nombre de membres en exercice : 55

Nombre de membres qui assistaient à la séance : 41

Pouvoirs : Marie-Claire MOISY donne pouvoir à Sophie LECHAT-GATEL  
Blandine VERDIER donne pouvoir à Maurice SUHARD  
Guillaume AMIARD donne pouvoir à Geneviève PENGLAOU  
Jacqueline LEPAGE donne pouvoir à Arlette LEUTELIER

---

### **Objet : Bilan concertation préalable DPMEC n°3**

Le conseil communautaire,

VU le Code général des collectivités territoriales ;

VU le Code de l'urbanisme et notamment ses articles L. 300-6 et L. 153-54 ;

VU le Code de l'environnement ;

VU l'arrêté préfectoral n°2012244-0005 du 31 août 2012 créant la Communauté de communes des Coëvrons, établissement public de coopération intercommunale à fiscalité propre, modifié par l'arrêté préfectoral du 07 mai 2024 pour leur dernière mouture,

VU le plan local d'urbanisme intercommunal approuvé le 12 mars 2020, mis en compatibilité le 14 décembre 2021 et le 19 septembre 2022 puis modifié le 29 novembre 2022 et le 31 janvier 2023 ;

VU la délibération n°2024 047 du Conseil communautaire en date du 16 avril 2024 ;

CONSIDERANT que la procédure de déclaration de projet n°3 emportant mise en compatibilité du PLUi pour permettre l'extension d'une zone d'activités à Evron ;

CONSIDERANT qu'une concertation préalable a été organisée dans le respect des modalités fixées lors de la délibération de lancement de la procédure de déclaration de projet emportant mise en compatibilité n°3 du PLUi ;

CONSIDERANT que les modalités de concertation préalables établies ont été respectées, et qu'aucune observation n'a été émise par le public ;

CONSIDERANT l'avis favorable du bureau communautaire du 12 novembre 2024,

Après en avoir délibéré et procédé à un vote dont les résultats sont :

Votants : 45

Abstention : 0

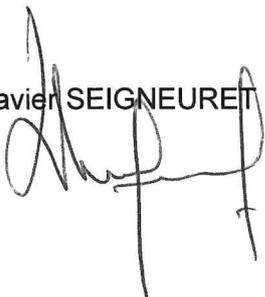
Contre : 0

Pour : 45

- ↳ **TIRE** le bilan de la concertation préalable relative à la déclaration de projet emportant mise en compatibilité n°3 du PLUi, étant précisé qu'aucune contribution n'a été exprimées ;
- ↳ **AUTORISE** le Président ou son représentant à accomplir tout document utile à la poursuite de cette procédure.

Le secrétaire de séance,

Xavier SEIGNEURET



Pour extrait certifié conforme,  
Le Président,

Joël BALANDRAUD

